

GUIDE TECHNIQUE ACCESSVOX



La balise sonore Accessvox, une solution de guidage pour les personnes déficientes visuelles.

SOMMAIRE

Caractéristiques générales	02
Accessoires du produit	03
Conditions d'utilisation et Installation	03
Garantie	05

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Accessvox est une balise sonore qui délivre des messages aériens afin de localiser différents points d'accès (poste de secours, toilettes, entrées et sorties, accès aux cheminements de plage).

DIMENSIONS / INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Longueur :	140mm
Largeur :	125mm
Hauteur :	70mm
Poids :	400g
Couleur :	Noire ou grise
Portée du message :	25-30m
Volume sonore :	Réglable de 60 à 80 décibels
Temps moyen pour remplacer une balise :	15 minutes
Temps moyen entre deux pannes :	400 000 h

ATOUS :

- Fabrication française
- Résistante à l'environnement marin
- Durée de vie : 15 ans
- Diffusion jusqu'à 16 messages dans 4 langues différentes avec le logiciel
- Compatibilité de la balise avec tierces applications dû à son équipement low energie
- Accessoires fournis : support mural (fixation standard) – fixation orientable en option

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA BALISE

Alimentation	100 - 240 Vac / 50 - 60 Hz
Isolation électrique	Matériel de classe II
Consommation	4W
Température de fonctionnement	-20°C à +70°C
Mémoire non volatile	Flash 32 Mo (extensible à 64 Mo)
Haut-Parleur	Impédance : 8Ω - Bande passante : 200 Hz - 15000 Hz
Diffusion audio Haut-Parleur	Mono «.wav» 16 bits / 22050 Hz Mono «.Mp3» 128 Kbits/s
Diffusion audio vers Actitam II	«.wav» 8bits/8KHz
Dimensions	140 x 125 x 70 mm - Boitier ABS (Hors presse étoupe)
Poids	400g
Étanchéité	IP 65 (Presse-étoupes serrés)
Déclenchement	Via télécommande normalisée (NFS 32 002) et Smartphone compatible

Radio :

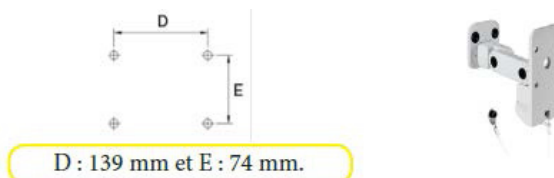
Réception radio normalisée	OOK -90dBm - 868.3 MHz (Norme NF S32 002)
Radio Actitam V2 non connecté	868.3 MHz - Modulation GFSK - 12dBm max - 100 kbits/s
Radio Actiblue V2 connecté	869.85 MHz - Modulation GFSK - 12dBm max - 250 kbits/s
Transmetteur Bluetooth	Bluetooth Bi-mode 2.1 et 4.0 (classique et BLE)
Réception Bluetooth	- 90dBm - 2402 à 2481 MHz selon le canal
Émission Bluetooth	2.5 mW (+4dBm) - 2402 et 2481 MHz selon le canal

Le choix est laissé à la personne déficiente visuelle de choisir la balise sonore à déclencher dans le cas où plusieurs balises se trouvent à proximité. La balise sonore est étudiée pour résister à l'environnement marin puisque les haut-parleurs sont initialement conçus pour les bateaux.

ACCESSOIRES DU PRODUIT

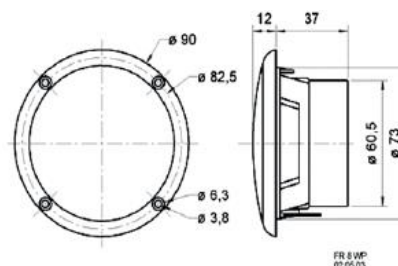
1. Support mural :

- Fixation standard (incluse de base)
- Fixation orientable (Option)



2. Haut-parleur de la balise :

- Intégré (inclus de base)
- Déporté, 2m de câble (Option)
- Réglage du volume : Le volume du haut-parleur peut être réglé par un bouton poussoir interne.



CONDITIONS D'UTILISATION ET INSTALLATION

Idéal pour le repérage et le guidage, la balise sonore **Accessvox** facilite l'accueil et l'information des personnes malvoyantes.

Elle diffuse les informations essentielles telles que les toilettes, les postes de secours, les entrées et les sorties mais également les accès aux cheminements de plage. Les utilisateurs doivent être équipés d'une télécommande pour avoir accès aux informations diffusées par la balise sonore.

Accessvox est activable avec tous types de télécommandes normalisées NFS 32 002. Ce sont celles utilisées par les personnes déficientes visuelles pour activer le message des feux sonores en France. **Mais elle est également activable par un Smartphone équipé d'un Bluetooth.** Pour paramétrer les messages que l'on souhaite émettre, le système de balise sonore doit être équipé d'un logiciel.

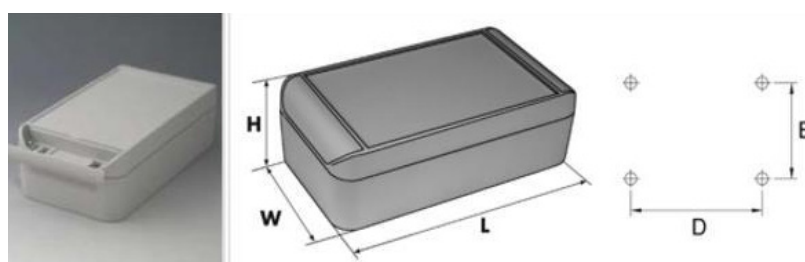
FIXATION MURALE DE LA BALISE



Le produit est à installer presse-étoupe vers le bas.

La balise sonore doit être idéalement placée au-dessus du point d'intérêt à repérer, avec une hauteur de 3 m. Elle doit être disposée le plus éloigné possible de toute structure métallique dans le but de favoriser le fonctionnement des transmissions radio.

La balise est conçue à partir d'un boîtier étanche IP 65 et résistant IK7 à fixation murale qui nécessite des perçages muraux.



DIMENSIONS DU BOITIER ÉTANCHE

Longueur : 135 mm
Largeur : 130 mm
Hauteur : 60 mm

La propagation des ondes radios (zone de couverture et portée) est à prendre en compte pour choisir le meilleur emplacement d'installation. Il est important d'écartier la balise sonore des équipements pouvant parasiter la communication radio fréquence. C'est le cas des rampes d'éclairage, néon, tableau électrique de puissance.

Il est donc nécessaire de prévoir un espace libre entre les antennes et la zone d'utilisation des télécommandes en évitant la proximité avec tout obstacle (murs en béton, structures métalliques).

QUELQUES EXEMPLES :

Matériaux	Affaiblissement	Exemples
Air	Aucun	Espace ouvert, cour intérieure
Bois	Faible	Porte, plancher cloison
Plastique	Faible	Cloison
Verre	Faible	Vitres non teintées
Verre teinté	Moyen	Vitres teintées
Verre technique	Elevé	Vitres athermiques
Eau	Moyen	Aquarium, fontaine
Briques	Moyen	Murs
Plâtre	Moyen	Cloisons
Céramique	Élevé	Carrelage
Béton	Élevé	Murs porteurs, étages piliers
Métal	Très élevé	Béton armé, miroirs, armoire métallique

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

- Une structure
- Une alimentation en électricité : 100-240 Vac / 50-60Hz
- Un ordinateur et le logiciel

MISE EN SERVICE DE LA BALISE SONORE

La programmation des messages s'effectue à l'aide du logiciel adapté à Accessvox.

MAINTENANCE

La mise à jour des paramètres et des messages s'effectue par USB ou sans fil, c'est-à-dire par Bluetooth ou radio. Le journal des événements et le relevé des défauts sont téléchargeables en Bluetooth.

GARANTIE

Accessrec Europe offre une garantie limitée de deux (2) ans à partir de la date d'achat. Cette garantie ne couvre que les défauts de fabrication du produit. Les altérations dues à un usage normal ne sont pas considérées comme des défauts de fabrication. Les dommages causés par du vandalisme ou le passage de véhicules (autres que ceux prévus par l'usage normal du produit) ne sont pas couverts par la garantie.

La garantie ne s'applique pas sur :

- l'usure normale des solutions
- un mauvais usage, maintenance ou stockage de la solution.
- un accident ou une catastrophe naturelle
- des modifications qui ont été faites sur la solution sans le consentement écrit d'AccessRec Europe.
- de réparations ayant été faites sans le consentement écrit d'AccessRec Europe.
- les frais de main d'oeuvre ou d'expédition qui peuvent être nécessaires si des réparations sont envisagées.

Si vous n'êtes pas satisfait des conditions prévues ou des réparations qui ont été faites, merci de contacter directement AccessRec Europe. Les produits ne peuvent être retournés sans le consentement d'AccessRec Europe. La garantie de deux (2) ans est seulement applicable à l'acheteur original.